

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue par visioconférence, à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, au 19, chemin de l'Église, le **mardi 9 juin 2020, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 11 (problèmes techniques).

158-06-2020

Séance ordinaire du 9 juin 2020 à huis clos et par visioconférence

« Le conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf siège en séance ordinaire ce 9 juin 2020 par voie visioconférence. Sont présents à cette visioconférence :

Caroline Huot, conseillère au poste 1
Pierre Métras, conseiller au poste 2
Danielle Caron, conseillère au poste 3
Jacques de Foy, conseiller au poste 4
Raymond Brazeau, conseiller au poste 5
Robert Dolembreux, conseiller au poste 6.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Danielle Ouimet, mairesse.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents: « Que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

ADOPTÉE

159-06-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR - 9 JUIN 2020 - 19 h**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 01.01 Séance ordinaire du 9 juin 2020 à huis clos et par visioconférence
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - 03.01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020
 - 03.02 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juin 2020
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 04.01 Registre des comptes à payer au 31 mai 2020
 - 04.02 Registre des comptes à payer au 9 juin 2020
 - 04.03 Registre des salaires du 3 au 30 mai 2020
 - 04.04 Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale – délégation de compétence
 - 04.05 Faits saillants du rapport financier 2019

- 04.06 Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations
- 04.07 Ratification – Lettre d'appui et engagement au projet « Jardins solidaires Cultiver pour nourrir » présenté par la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle
- 04.08 Détente-Santé des 3 villages inc. – Demande de versement mai 2020
- 04.09 Paiement de la facture 2020-006 – Benjamin Grégoire – Design graphique et mise en page du Plan stratégique 2020-2040
- 04.10 Demande d'aide financière aux gouvernements pour les coûts de mise en œuvre des camps de jour pour la période estivale 2020 en période de pandémie
- 04.11 Demande d'aide financière aux gouvernements pour les frais engendrés dans le cadre du Covid-19 dans les MRC, municipalités et villes
- 04.12 Offre de service – contrôleur canin

- 05. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 05.01 Autorisation de signatures de l'entente de sauvetage d'urgence en milieu isolé

- 06. TRANSPORT
 - 06.01 Offre d'emploi – Chauffeur-opérateur saisonnier
 - 06.02 Appel d'offres pour la fourniture, le tamisage, la granulométrie, le chargement, le transport, le mélange et la mise en réserve de 2 000 tonnes métriques de sable tamisé AB-10
 - 06.03 Abat-poussière chemin du Lac-Mallonne

- 07. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 07.01 Acceptation du règlement #67 décrétant les coûts reliés à l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
 - 07.02 Ratification – Offre de service pour l'échantillonnage et l'analyse des sols contaminés
 - 07.03 Ratification – Soumission Uteau – sols contaminés

- 08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 08.01 Imprimerie l'Artographe – brochure Planification stratégique 2020-2040

- 09. LOISIRS
 - 09.01 Soumissions portes de secours centre communautaire Gérald-Ouimet

- 10. CULTURE
 - 10.01 Salon bonheur et bien-être en temps de covid-19
 - 10.02 Projet culturel – Sentier art-nature

11. LACS ET ENVIRONNEMENT

12. AVIS DE MOTION

13. RÈGLEMENT

13.01 Adoption du Règlement numéro 361-2020 concernant le camping « Le Petit Égaré » et abrogeant les règlements antérieurs

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

160-06-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020.

ADOPTÉE

161-06-2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juin 2020

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juin 2020.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

162-06-2020

Registre des comptes à payer au 31 mai 2020

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 MAI 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M2000221	À	M2000222	451,71 \$
L2000223			257,06 \$
P2000224			545,50 \$
P2000225			30,00 \$
M2000226	À	M2000241	23 329,87 \$
C2000242	À	C2000245	1 570,77 \$
L2000246	À	L2000250	12 878,44 \$
P2000251	À	P2000270	15 634,11 \$
TOTAL			54 697,49 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 9 juin 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

163-06-2020

Registre des comptes à payer au 9 juin 2020

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 09 JUIN 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M2000271	À	M2000273	7 387,33 \$
P2000274	À	P2000275	1 588,00 \$
TOTAL			8 975,32 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 9 juin 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

164-06-2020

Registre des salaires pour la période du 3 au 30 mai 2020

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 3 au 30 mai 2020, se totalisant 37 324.41\$ Chèques numéro : D2000171 à D2000206.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 juin 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

165-06-2020

Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - délégation de compétence

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 30 AVRIL 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB2000085	À	ENB2000109	6 371,43 \$
ENB2000110	À	ENB2000111	À VENIR
ENB2000112	À	ENB2000117	541,05 \$
ENB2000118			À VENIR
ENB2000119	À	2000124	781,01 \$
TOTAL			7 693,49 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 juin 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

166-06-2020

Faits saillants du rapport financier 2019

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt les faits saillants du rapport financier 2019 présentés par la mairesse et qu'une copie par média poste soit distribuée sur tout le territoire de Lac-du-Cerf et publiée sur le site Web.

Une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

167-06-2020

Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations et qu'une copie soit publiée sur le site Web.

Une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

168-06-2020

Ratification – Lettre d'appui et engagement au projet « Jardins solidaires Cultiver pour nourrir » présenté par la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle

CONSIDÉRANT que notre municipalité a à cœur l'épanouissement de ses citoyens et est consciente que plusieurs facteurs peuvent l'influencer;

CONSIDÉRANT que des projets en ce sens ont été mis en place, plusieurs faisant suite à la Politique Municipalité des Aînés et à la Politique familiale municipale et que suivant les plans d'action de ces dernières, nous serions rendus à implanter un jardin communautaire et solidaire;

CONSIDÉRANT que c'est dans cet esprit que la municipalité appuie le dépôt de projet de la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle afin qu'elle puisse accompagner et conseiller les municipalités de Lac-du-Cerf, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus et Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles à l'implantation d'un jardin communautaire et solidaire;

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier notre lettre d'appui et d'engagement au projet « Jardins solidaires Cultiver pour nourrir » présenté par la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle en date du 14 mai 2020.

ADOPTÉE

169-06-2020

Détente-Santé des 3 villages inc. – Demande de versement mai 2020

CONSIDÉRANT que l'Association Détente-Santé des 3 villages inc. a déposé son formulaire de demande de versement dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes à but non lucratif auquel est joint l'état des résultats des activités ;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 875,00 \$ à l'Association Détente-Santé des 3 villages inc. comme prévu dans la résolution numéro 018-01-2020.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 juin 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

170-06-2020

Paiement de la facture 2020-006 – Benjamin Grégoire – Design graphique et mise en page du Plan stratégique 2020-2040

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture 2020-006 à M. Benjamin Grégoire pour le Design graphique et mise en page du Plan stratégique 2020-2040 de la Municipalité de Lac-du-Cerf au montant de 800,00 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 juin 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

171-06-2020

Demande d'aide financière aux gouvernements pour les coûts de mise en œuvre des camps de jour pour la période estivale 2020 en période de pandémie

ATTENDU que le gouvernement du Québec a annoncé la possible réouverture des camps de jour dans les municipalités et Villes des régions du Québec;

ATTENDU qu'avec la situation actuelle dans pandémie de COVID-19, des mesures exceptionnelles de prévention devront être mises en place;

ATTENDU qu'en raison des nouveaux ratios pour les groupes et des nouvelles mesures sanitaires qui seront imposées aux camps de jour en raison de la COVID-19, il est nécessaire de prévoir un soutien financier urgent aux municipalités et villes qui offriront ces services essentiels aux jeunes et leurs familles pendant la période estivale;

ATTENDU que sans une telle aide financière, il est possible que les municipalités et villes ne puissent offrir des services accessibles et sécuritaires aux jeunes;

ATTENDU que l'accès à des camps de jour à des prix raisonnables est essentiel pour les familles du Québec, surtout en cette période de crise où plusieurs ménages sont confrontés à d'importantes pertes de revenu;

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander aux gouvernements provincial et fédéral qu'une aide financière soit mise sur pied afin d'être offerte aux municipalités et Villes qui offrent les services de camps de jour.

Il est de plus résolu que cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, aux municipalités du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, à la députée provinciale de Labelle, à la députée fédérale de Laurentides-Laurentides, ainsi qu'à toutes les MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉE

172-06-2020

Demande d'aide financière aux gouvernements pour les frais engendrés dans le cadre du covid-19 dans les mrc, municipalités et villes

ATTENDU qu'avec la crise de la COVID-19, les municipalités et Villes se sont mises au service de leurs citoyens pour assurer leur sécurité et leur bien-être;

ATTENDU que les municipalités et villes ont dû mettre en places des mesures de protection et de sensibilisation importantes dans leur milieu;

ATTENDU que les municipalités et Villes ont composé avec des défis nouveaux tout en adoptant des stratégies diverses pour soutenir les contribuables et les entreprises, telle la suspension des intérêts sur les montants de taxes dus ou le report du paiement des taxes;

ATTENDU que ces décisions ont causé, à des degrés variables, des pertes financières importantes qui pourraient se prolonger;

ATTENDU que les municipalités et Villes ont aussi assisté à une baisse importante de leurs revenus liés à des services tarifés;

ATTENDU que, parmi les impacts précis observés sur le terrain ou à prévoir, on dénote entre autres; la baisse importante des revenus liés aux services tarifés, la baisse de revenus fiscaux découlant du fléchissement de l'activité économique; la baisse du nombre des transactions immobilières et donc des droits de mutation; la baisse du nombre de constats d'infraction distribués par la Sûreté du Québec et donc des sommes versées aux municipalités; la baisse générale des demandes de permis; le soutien accru aux organismes communautaires; les coûts engendrés par l'adaptation des activités municipales aux normes sanitaires en vigueur;

ATTENDU que les conséquences de la pandémie excèdent clairement les paramètres habituels des responsabilités municipales, et ce, peu importe la taille des municipalités;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander aux gouvernements du Québec et du Canada de prévoir une aide financière quant aux impacts et coûts liés à la COVID-19 encourus par les municipalités locales et régionales.

ADOPTÉE

173-06-2020

Offre de service – contrôleurs canins

CONSIDÉRANT les informations obtenues de madame Annabelle Pilote suite aux échanges qu'elle a eus avec Me Philippe Asselin voulant que les seules personnes habilitées à déclarer un chien dangereux soient un fonctionnaire ou un employé de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accepter l'offre de service de Mesdames Annie Duquette et Karyann Archambault relativement à un contrat de contrôleurs canins.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

174-06-2020

Autorisation de signatures de l'entente de sauvetage d'urgence en milieu isolé

ATTENDU que le 28 août 2018, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté un *Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU)* afin de baliser les interventions de sauvetage hors du réseau routier et accroître la protection offerte dans ces secteurs (MRC-CC-12987-08-18);

ATTENDU que grâce au Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du Ministère de la Sécurité publique du Québec, la MRC en 2019 a reçu une aide financière qui a permis d'équiper ou de mettre à niveau les équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé de quatre services de sécurité incendie sur son territoire, soit les services des municipalités de Notre-Dame-du-Laus, de Ferme-Neuve, de Lac-des-Écorces et de l'agglomération de Rivière-Rouge;

ATTENDU que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent s'entraider afin que chacune d'entre elles puisse bénéficier à moindre coût des ressources à leur disposition pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé et afin d'assurer ce service sur l'ensemble de leurs territoires;

ATTENDU que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer services d'urgence en milieu isolée sur leurs territoires ;

ATTENDU la recommandation du Comité de coordination du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie tenu le 6 mai 2020 quant à l'adoption de la présente entente et la résolution du Conseil de la MRC (MRC-CC-13735-05-20);

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de cette entente et souhaite y adhérer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à l'*Entente de sauvetage en milieu isolé*, il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

175-06-2020

Offre d'emploi – Chauffeur-opérateur saisonnier – temps partiel

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf fasse paraître l'offre d'emploi suivant pour le poste de chauffeur-opérateur, saisonnier - temps partiel, en l'affichant dans chaque service durant dix (10) jours ouvrables, en la faisant parvenir aux personnes salariées absentes du travail, en l'envoyant par médiaposte, en la publiant sur le site Web de la municipalité, sur la page Facebook et sur Emploi-Québec :

OFFRE D'EMPLOI CHAUFFEUR OPÉRATEUR – SAISONNIER – TEMPS PARTIEL

(Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et l'offre d'emploi s'adresse autant pour les femmes que pour les hommes.)

La municipalité de Lac-du-Cerf sollicite des candidatures pour pourvoir le poste de chauffeur-opérateur saisonnier temps partiel.

Responsabilités

Sous l'autorité de l'inspecteur municipal, le titulaire conduit et opère divers véhicules avec ou sans équipement, tels que : camion, chasse-neige, rétroexcavatrice, etc. Il manipule certains outils et effectue des travaux d'entretien et de réparation, de déneigement, divers travaux manuels d'entretien général et autres travaux municipaux.

Description sommaire des tâches :

La personne retenue réalise divers travaux de voirie :

- Opération de déneigement du réseau routier à titre de chauffeur opérateur
- Déneigement des accès aux bâtiments
- Entretien général des machineries lourdes, des équipements et des infrastructures municipales
- Soudure
- Toutes autres fonctions et tâches connexes déterminées par le conseil

Exigences

- Détenir un permis de conduire de classe 3 ou de classe 1
- Avoir l'expérience pertinente en conduite de véhicule de déneigement (6 et 10 roues)
- Détenir l'attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction
- Être disponible à travailler entre le 1^{er} décembre et le 31 mars, sur un horaire variable, d'un minimum de 35 heures par semaine, de jour, de soir et de nuit, les jours de semaine et de fin de semaine ainsi que les jours fériés. De façon exceptionnelle, la personne salariée ne bénéficie pas de deux (2) jours de congés consécutifs.
- Utiliser des méthodes de travail adéquates et productives, en respect avec les règles de santé et sécurité au travail
- Avoir de bonnes habiletés dans les travaux manuels
- Être en excellente santé

Entrée en fonction

1^{er} décembre 2020

Rémunération

Selon la convention collective en vigueur : 2020 : 23,27 \$ / 2021 : 23,74 \$

Comment postuler

Faire parvenir un curriculum vitae accompagné ainsi qu'une copie du dossier de conduite délivré par la Société d'assurance automobile du Québec **au plus tard le lundi 6 juillet 2020, à 14 heures** :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
CHAUFFEUR-OPÉRATEUR SAISONNIER TEMPS PARTIEL
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1
Télécopieur: (819) 597-4036
Courriel : dg@lacducerf.ca

Seules les personnes sélectionnées pour une rencontre seront contactées.

Prenez note que le candidat retenu devra fournir une attestation de vérification de casier judiciaire (certificat de police) délivrée par Identité Québec.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 11^e jour du mois de juin 2020.

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale

c. c. Monsieur Jacques Caron, représentant syndical

ADOPTÉE

176-06-2020

Appel d'offres pour la fourniture, le tamisage, la granulométrie, le chargement, le transport, le mélange et la mise en réserve de 2 000 tonnes métriques de sable tamisé AB-10

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf demande des soumissions, par invitation, à au moins deux fournisseurs pour la fourniture, le tamisage, la granulométrie, le chargement, le transport, le mélange et la mise en réserve de 2 000 tonnes métriques de sable tamisé AB-10 pour l'entretien des chemins d'hiver 2020-2021.

Réception et ouverture des soumissions

Des soumissions scellées et portant mention « Fourniture de sable tamisé AB-10 », adressées au bureau de la municipalité, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1, seront reçues au plus tard le jeudi 9 juillet 2020, à 14 h.

Elles seront ouvertes publiquement le jeudi 9 juillet 2020, à 14 h 01, au bureau municipal de la municipalité de Lac-du-Cerf, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf.

Formulaires de la municipalité

Seules les soumissions complétées sur les documents fournis sur support papier par la Municipalité de Lac-du-Cerf seront considérées lors de l'analyse finale.

Dépôt de soumission

Toute soumission doit être accompagnée d'un dépôt ayant pour but de garantir la signature par l'adjudicataire d'un engagement en vertu duquel il accepte d'exécuter les travaux prévus conformément aux conditions stipulées dans les documents faisant partie de la demande de soumission à défaut de quoi la soumission sera rejetée.

Ce dépôt est constitué d'un chèque visé par une banque à charte du Canada ou une Caisse Populaire payable à la Municipalité de LAC-DU-CERF et représentant un montant équivalent à 10% du montant total de sa soumission avant les taxes, et ce, à titre de caution de soumission.

Les dépôts de garantie seront retournés à tous les soumissionnaires sauf l'adjudicataire, dès que le Conseil aura accepté une des soumissions ou les aura rejetées. La Municipalité de Lac-du-Cerf gardera le chèque de dépôt de l'adjudicataire à titre de garantie d'exécution du contrat.

Conditions

La Municipalité de Lac-du-Cerf ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela sans encourir aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE

177-06-2020

Abat-poussière chemin du Lac-Mallonne

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accuser réception de la lettre d'un citoyen en date du 22 mai 2020 exprimant qu'il y a beaucoup de poussière sur le chemin du Lac-Mallonne et d'aviser ledit citoyen que l'abat-poussière sera épandu cette semaine ou la semaine prochaine.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

178-06-2020

Acceptation du règlement #67 décrétant les coûts reliés à l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #67 décrétant les coûts reliés à l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

179-06-2020

Ratification – Offre de service pour l'échantillonnage et l'analyse des sols contaminés

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier l'offre de service de EXP pour l'échantillonnage et l'analyse des sols contaminés au 214, rue Principale pour une somme de 1 445,00 \$ plus taxes, en ajoutant des frais de 220 \$ plus taxes pour l'obtention des résultats dans un délai rapide de 48 heures.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 juin 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

180-06-2020

Ratification – Soumission Uteau – sols contaminés

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier la soumission d'Uteau pour le dépôt des sols contaminés à Portage du Fort soit 100,00 \$ la tonne métrique et 350 \$ pour les frais d'analyse plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 juin 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

URBANISME

181-06-2020

Soumission de l'imprimerie l'Artographe – brochure Planification stratégique 2020-2040

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission 25950 de l'Imprimerie l'Artographe pour l'impression de la brochure de la Planification stratégique 2020-2040 au montant de 1195,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 juin 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

LOISIRS

182-06-2020

Soumissions porte de secours centre communautaire Gérald-Ouimet

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions pour l'achat d'une porte de secours pour le centre communautaire Gérald-Ouimet;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Les Portes Laliberté	1 332,74 \$ taxes incluses
Domateck	2 007,46 \$ taxes incluses

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat à Les Portes Laliberté pour la somme de 1 332,74 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 juin 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

CULTURE

183-06-2020

Salon bonheur et bien-être en temps de covid-19

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier la décision que nous avons fait parvenir aux Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf voulant de remettre à l'an prochain le salon bonheur et bien-être et de laisser notre paiement aux Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

184-06-2020

Projet culturel – Sentier Art-Nature

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les auteur(e)s suivants dans le cadre de l'aide financière du projet Sentier Art-Nature :

Robert Seven Crows Bourdon	500,00 \$
Hélène Desgranges	500,00 \$
Benoit Éthier	500,00 \$
Claude Gauthier	500,00 \$
Brigitte Leblanc	500,00 \$
Colette Major McGregor	500,00 \$
Francine Ouellette	500,00 \$
Gilles Ouimet	500,00 \$
Luc Paquette	500,00 \$
Marc-André Routhier	500,00 \$
Total	5 000,00 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 juin 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

RÈGLEMENTS

185-06-2020

Adoption du Règlement numéro 361-2020 concernant le camping « Le Petit Égaré » et abrogeant les règlements antérieurs

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement numéro 361-2020 concernant le camping « Le Petit Égaré » et abrogeant les règlements antérieurs.

Le règlement a été publié sur le site Web sous l'onglet ordre du jour et sous l'onglet Documentation-règlement afin que le public puisse en prendre connaissance avant ladite séance.

Une copie du règlement 361-2020 est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse fait lecture des questions déposées ainsi que des réponses s'y rattachant.

Questions de Hélène Desgranges,

1. *J'aurais besoin de précision au sujet du nouveau règlement sur les chiens. Est-ce que le terme « gardien d'un chien » comprend aussi un résident de Lac-du-Cerf qui garde un chien temporairement pour dépanner un propriétaire de chien d'une autre municipalité? Exemple : Si une personne garde le chien de son enfant pour quelques jours ou quelques semaines, doit-il être enregistré aussi?*

Réponse de la mairesse : J'ai demandé à Annabelle et non.

Je vous donne l'exemple : si quelqu'un a un chalet ici et que c'est un citoyen qui le garde à l'année, oui il faudra qu'il soit enregistré, si c'est pour quelques semaines, le chien est déjà enregistré ailleurs à la résidence de son propriétaire alors non il n'a pas besoin d'être enregistré à Lac-du-Cerf.

2. *Sur le site internet de la municipalité, il est indiqué que le parc La biche ouvre le 5 juin, est-ce parce que les affiches n'ont pas été changées qu'au 8 juin il était indiqué fermé sur l'enseigne située près de l'Hôtel de ville sur le chemin de l'église ou parce que l'ouverture est reportée? Et si elle est reportée, jusqu'à quand?*

Réponse de la mairesse : Non, ce n'est pas reporté. Cela a été un oubli et la pancarte a été enlevée.

186-06-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 35.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
mairesse

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
Mairesse